

Février 2026

**Évolutions 2025 à retenir - Il y a peu d'évolution, à l'exception des désignations spécifiques pour les bétons qui ont été introduits : pour les bétons formulés par une approche performantielle (à composition unique ou par domaine de composition). Une mention complémentaire "PROV" doit être ajoutée pour les bétons pour ouvrages provisoires à durée de chantier.**

## Livraison du béton

La norme NF EN 206/CN fournit des indications sur la livraison du béton frais sous forme d'exigences pour les bons de livraison du BPE en distinguant les informations relatives au béton à propriétés spécifiées et celles relatives au béton à composition prescrite.

Elle précise les informations nécessaires à la livraison du béton en distinguant les informations à fournir par l'utilisateur de béton au producteur et celles à fournir par le producteur du béton à l'utilisateur.

Les quantités d'ajouts, d'eau ou d'adjuvants ajoutées à la livraison sous la responsabilité du producteur dans les cas spéciaux, doivent avoir été prévues dans la formulation du béton. Elles doivent respecter les limites autorisées par la spécification.

## Additions non prévues

Toute addition complémentaire dans le camion malaxeur, d'eau, d'adjuvants ou d'ajouts, non prévue dans la formulation, doit être enregistrée sur le bon de livraison et fait perdre au béton son caractère normalisé.

La partie qui requiert cette addition est responsable des conséquences qui pourraient en découler.

## Bons de livraison

La norme NF EN 206+A2/CN (2025) détaille l'ensemble des informations devant être mentionnées sur le bon de livraison remis à l'utilisateur (§NA 7.3), il s'agit, par exemple, des informations suivantes :

- Le type et la classe de résistance du ciment ;
- Tout ajout effectué sur le chantier doit être inscrit sur le bon de livraison avec mention de la partie ayant demandé cet ajout ;
- Lorsque des additions sont prises en compte dans le calcul du liant équivalent, leurs types doivent être indiqués sur le bon de livraison ;
- La classe de taux de substitution en granulats recyclés et le type de gravillons dans le cas d'utilisation de granulats recyclés ;
- La mention BIPS ou BICP pour les bétons d'ingénierie.

## En cas d'approche performantielle

La mention BPPS ou BPCP pour les bétons formulés par une approche performantielle (*cf l'article à venir*), ainsi qu'une mention complémentaire de la classe d'exposition dont la conformité est justifiée selon la méthode retenue .

Dans le cas d'approche méthode performantielle à composition unique, on ajoute le suffixe « p ».

Dans le cas d'approche méthode performantielle par domaine de composition (*cf l'article à venir*), il s'agit d'ajouter le suffixe « d » suivi du chiffre 1, 2 ou 3, en fonction de la catégorie d'ouvrage validée.

### Exemples de désignations

- De bétons formulés par une approche performantielle :  
A composition unique : BPPS C30/37 XC4p S4 D20 Cl0.40 CEM I.  
Par domaine de composition : BPPS C30/37 XC4 XD3tfd2 S3 D22.4 Cl0.40 CEM I PMES
- De bétons pour ouvrage provisoire à durée de chantier, (*cf l'article à venir*) : PROV C20/25 XC1 S3 D20 Cl0,40 CEM I

Les bons de livraison peuvent être imprimés ou dématérialisés.

Auteur

Benjamin Daubilly



Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur  
[infociments.fr](#)

Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet

Article imprimé le 13/02/2026 © infociments.fr